



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E107815

VALABLE JUSQU'AU 17/06/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/02/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ANNECY 799 926 282

Siret : 799 926 282 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 25 6781 D

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 415290480037

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 415290480037

Situation fiscale et sociale : A jour au 04/01/2023

Raison sociale : CORBOZ CLAUDE ET FILS SARL

600 ROUTE DU COUARDET  
ZA DES VERNAYS  
74210 DOUSSARD

Téléphone : 04 50 64 88 59

Portable :

Site Internet : charpente-corboz.com

E-mail : sarlcorbozclaudefils@orange.fr

Responsabilité légale :  
CORBOZ JEAN BAPTISTE CO-GÉRANT / CORBOZ AURELIEN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	05/04/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/11/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	08/06/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE  
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES  
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE  
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.